

St-Phi Actu'



Février 2015



L'Association Les Lutins de St-Phi communique :

Suite à l'organisation du loto, cette année les Lutins ont reversé au
TELETHON la somme de 300 euros !!

Un grand merci pour leur générosité.



Décisions du conseil municipal du lundi 19 janvier 2015

- *Renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour son personnel
- *Comparaison des différentes propositions des entreprises pour la restauration du lavoir et de la stèle de la source.
- * Décision d'intégrer des parcelles de terrain dans le domaine public.
- * Proposition d'une formation de secouriste.



La commune de Saint-Philibert est solidaire de l'action menée par les « Restaurants du cœur » et participe

à l'opération nommée « Cœur de Villages ».

C'est ainsi qu'une collecte aura lieu le samedi 31 janvier 2015 salle du temps libre de 9 h 00 à 11 h 30.

Les Restos du cœur ont besoin :

Epicerie : café, lait, pâtes, riz, sucre, farine, huile, confiture, biscuits ...

Conserves : haricots, petits pois, sardines, plats cuisinés ...

Hygiène : savon, dentifrice, brosses à dents, shampoing, mousse à raser, rasoirs ...

Produits bébés : petits pots, lait en poudre 1er et 2^{ème} âge, hygiène, couches ...

Merci d'avance à toutes et à tous.



DE LA AUX PASSIONNÉS ...

Dans le cadre de l'élaboration de notre nouveau site Internet, nous souhaiterions mettre à l'honneur des passionné(e)s. Vous êtes certainement nombreux à avoir une passion sur un sujet.

Exemple : Oiseaux, gastronomie, timbres, informatique, jardin, bois, voitures, avions, bateaux, motos, vélos, animaux, tricot, bières, vins et tant d'autres passions ...

Faites vous connaître en Mairie, on attend vos propositions ... **03.80.51.88.79**



FORMATION 1er SECOURS

La grande majorité des Français ne maîtrisent pas les gestes de premiers secours ; face à une personne victime d'un arrêt cardiaque ou d'un accident de la vie courante, le grand public se sent largement démuni.

C'est pourquoi la CROIX ROUGE FRANCAISE conjointement avec la commune de Saint-Philibert propose une formation spécifiques aux 1^{er} secours et à l'arrêt cardiaque (AMD : Alerter – Masser – Défibriller)

Cette formation entièrement gratuite pour vous est prise en charge par la mairie et permet notamment de financer l'Epicerie Sociale ainsi que les maraudes du Samu Social de Dijon.

La date de la formation vous sera communiquée à une date ultérieure selon le nombre d'inscrits.

Si vous êtes intéressés par ces formations, merci de vous faire connaître au secrétariat de mairie afin de fixer les dates : **03.80.51.88.79**

Rappel : Un défibrillateur est en service et à votre disposition 24/24 h sur le mur Sud de la Mairie.



Nous vous rappelons que tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé par niveau d'habitation **au plus tard le 8 mars 2015, d'après la loi du 9 mars 2010.**